



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Quorum
12	8	7
Date de la convocation : 10 décembre 2024		
Date d'affichage de la liste des délibérations: 17 décembre 2024		
Date d'approbation du procès-verbal : 24 février 2025		

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Benais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX

Excusés ayant donné pouvoir : Jessica COUINEAU (pouvoir à Stéphanie RIOCREUX), Patrick PLANTIER (pouvoir à Thierry POTIRON), Dorothée ROUSSEL (pouvoir à Patrick DESNOUES)

Excusés : Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Absents : Néant

Lesquels forment la majorité.

Astrid HEROGUELLE été désigné secrétaire de séance par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 01 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 11 décembre 2024
- 02 : Tarifs 2025
- 03 : Demande de subvention DETR 2025
- 04 : Demande de subvention FDSR 2025
- 05 : Convention de participation aux frais d'organisation du festival au fil du jazz 2025

- Questions diverses :

DELIBERATIONS

01 : D2024-72 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-13 qui précise que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante »,

Vu le projet de procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 décembre 2024, transmis à chaque conseiller en amont de la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 décembre 2024, tel qu'annexé.

2: D2024-73 TARIFS 2025

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération n° D2023-54 en date du 4 décembre 2023,
Vu la présentation de Madame le Maire,
Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'exercice 2025,
Madame la Maire rappelle au Conseil les tarifs votés pour l'année 2024 et le Conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Location de salle des fêtes :

Particulier et entreprise :	La journée en semaine :	120€
	La journée en week-end et fériés :	150 €
	Vin d'honneur :	100 €
	La ½ journée en semaine :	70 €
	La ½ journée en week-end et fériés :	80 €
Association communale :		Gratuit
Association hors commune :	Avec billetterie :	1 € / entrée payante
	Journée :	60 €
Facturation de la remise en état (ménage + réparation) :		selon le coût réel.

Location de salle du Conseil municipal : (uniquement en cas d'indisponibilité de la salle des fêtes et en journée seulement) :

La journée en semaine :	60 €
La journée en week-end et fériés :	80 €
La ½ journée en semaine :	40 €
La ½ journée en week-end et fériés :	50 €
Association communale :	Gratuit
Facturation de la remise en état (ménage + réparation) :	selon le coût réel
<u>Droit de place pour marchands ambulants :</u> <i>(Payable en une seule fois d'avance en début d'année)</i>	10 € / an

Frais de fourrière des équins, bovins, ovins, caprins, porcins :

Capture :	300 €
Pension :	50 €/ jour

Cimetière :

Concession pour 30 ans :	80 €
Concession pour 50 ans :	120 €

Espace cinéraire :

Columbarium :	Concession pour 15 ans :	380 €
	Concession pour 30 ans :	760 €
Caveautin :	Concession pour 30 ans :	200 €
	Concession pour 50 ans :	360 €
	Inscription sur la stèle du Jardin du souvenir :	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

3: D2024-74 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie d'Indre-et-Loire approuvé par arrêté Préfectoral en date du 27 octobre 2017,

Vu la lettre circulaire en date du 24 octobre 2024 de la Préfecture d'Indre-et-Loire définissant les opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant que notre commune doit poursuivre ses efforts dans la couverture du risque incendie sur l'ensemble du territoire,

Considérant que la commune de Benais peut demander un soutien financier des services de l'Etat via la DETR,

La commission voirie a établi les priorités d'installation de points incendie comme suit :

- Création poteau incendie Rue du Machet : 6 893.16 € HT
- Création poteau incendie au lieu-dit Les Cheneaux : 4 951.18 € HT

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à **11 844.34 € HT** soit **14 213.21€ TTC** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total Hors Taxes : 11 844.34 € HT
DETR : 9 475.47 € (80%)
Autofinancement : 2 368.87 € (20%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération défense incendie 2025,
APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,
SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4: D2024-75 DEMANDE DE SUBVENTION FDSR 2025 : PROGRAMME MULTI-ACTIVITES AU STADE DE BENAIS

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la commune de Benais a développé un espace de loisirs et de sport à l'attention des familles et des jeunes dans le périmètre du stade du village avec l'implantation d'un city stade, d'une grande araignée d'escalade, de deux balançoires, d'une table extérieure de tennis de table, des tables de pique-nique et des bancs.

Dans cette dynamique de développement d'activités partagées, des enfants du village ont sollicité en 2022 le conseil municipal pour l'étude de l'implantation d'une tyrolienne. Cette même année le Club de football et de nombreux villageois ont sollicité également la création d'un espace pour jouer à la pétanque toujours dans l'enceinte du stade qui est un lieu agréable et sécurisé pour les familles.

Un club d'« Activités Sport Santé Adaptées » a été créé dans le village en 2023, un animateur diplômé intervient trois fois par semaine, une animatrice diplômée intervient deux fois par semaine. Ces séances réunissent une quarantaine de participants par semaine. L'association de Gymnastique Volontaire va également aux beaux jours dispenser occasionnellement ses cours au stade.

L'idée de créer un espace sport santé autour des jeux pour les enfants et les familles a émergé des échanges.

Compte tenu de l'intérêt manifeste de continuer à développer des activités familles, des activités sport santé pour tous les âges et des activités de loisirs autour du stade de Benais, le conseil municipal soucieux du bien-être des habitants et du développement des liens sociaux a pris la décision de compléter l'offre sur le site par l'implantation d'une tyrolienne, de terrains de boules de pétanques et d'une première tranche d'agréées de sport. Les familles, les habitants et les associations sont demandeuses et les équipements actuels sont très utilisés.

La première tranche d'agres de sport comprend l'installation d'un « air-walker solo », d'un « vélo elliptique » et d'un parcours de « cinq plots ». Les parents qui accompagnent leurs enfants sur les jeux d'extérieur sont demandeurs d'agres qui leur permettent également de se livrer à une activité douce tout en surveillant les plus jeunes. Ces agrès seront adaptés pour les seniors également.

Ces équipements seront accessibles librement toute l'année comme les sont les équipements existants actuellement. Un programme d'animation autour des agrées de sport et des équipements sportifs et ludiques est envisagé avec l'association Activités Adaptées et Santé du Bourgueillois.

COUT TOTAL DU PROJET :

Création de terrains de pétanque :	8 890,80 € HT
Création d'un espace agrès :	8 792,00 € HT
Implantation d'une tyrolienne :	23 719,80 € HT

Le coût prévisionnel de l'opération 2025 Programme multi-activités au stade s'élève à **41 402.60 € HT**, soit **49 683.12€ TTC** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

La commune de Benais n'a pas sollicité de fonds socle du FDSR depuis le début de ce mandat mais souhaiterait le faire pour contribuer au financement de ces équipements autour du stade.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total Hors Taxes : 41 402.60 € HT

FDSR socle :	11 454.00 € (28%)
FDSR projet :	21 668.00 € (52%)
Autofinancement :	8 280.60 € (20%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARRETE le programme multi-activités au stade exposé ci-dessus,
ADOPTÉ le plan de financement exposé ci-dessus,
SOLLICITE une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) socle et projet .

5: D2024-76 CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION AU FESTIVAL AU FIL DU JAZZ 2025

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Considérant la nécessité d'établir une convention entre les différents acteurs du Festival Au Fil du Jazz pour l'année 2025 afin de régler les conditions de participations financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le principe de participation aux frais d'organisation du Festival Au Fil du Jazz 2025,
ACCEPTE les termes et condition de la convention présentée en annexe,
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et à en exécuter les termes.

QUESTIONS DIVERSES, COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES (Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire - CCTOVAL) :

Madame la Maire a informé le Conseil que la question sur la mise en place d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) serait abordée au prochain Conseil Communautaire pour un vote qui permettra de préparer cette décision par une étude qui sera menée d'ici fin 2025.

Commission Action Sociale :

Madame la Maire a informé que les actions de prévention des violences intrafamiliales ont commencé dans les collèges, le metteur en scène de la troupe et les juristes de l'association « France Victimes » ont pu intervenir dans les classes et assistés à la représentation du spectacle « OUIIII » par la compagnie Möbius.

Commission Environnement :

Pierre NION a participé à la dernière commission environnement. Il a évoqué l'application Lizmap développée par la SEPANT, les travaux de restauration d'une lande à Souvigné et la finalisation de la charte forestière.

Sur le volet mobilité, il a informé que la région va développer une offre de 3 véhicules électriques partagés sur l'ensemble du territoire de la CCTOVAL.

Concernant l'Atlas de la Biodiversité, lors du dernier comité de pilotage, il a été rappelé qu'il reste à caler les dates d'animations auprès des scolaires et du grand public.

Commission Habitat :

DELEGATIONS SYNDICALES :

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR) :

Philippe DUBARRY informe le Conseil que le dernier comité syndical a eu lieu samedi 14 décembre.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) :

Philippe DUBARRY informe qu'il participe demain au COPIL autour des travaux sur le Changeons.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission fêtes et cérémonies :

Madame La Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient Le Garage à légumes pour l'organisation du marché de Noël le 14 décembre au foyer rural qui a remporté un vif succès.

Madame la Maire remercie Philippe DUBARRY de son initiative ainsi que l'ensemble des conseillers qui ont participé à la création du bosquet – forêt au stade le 30 novembre dernier moment très convivial.

La cérémonie des vœux sera organisée le 4 janvier à la salle des fêtes communale.

Commission finances :

Thierry POTIRON a présenté au Conseil municipal l'état d'avancement de l'ensemble des projets d'investissement ainsi que l'ensemble des actions envisagées dans les années à venir. Le Conseil municipal a pu en prendre connaissance et s'exprimer sur les points prioritaires à inscrire au budget 2025.

Commission vie associative :

Astrid HEROGUELLE informe le Conseil qu'un temps convivial est organisé par Familles rurales le 30 janvier à 15h à la salle des fêtes de Continvoir autour du transport solidaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

La secrétaire de séance
Astrid HEROGUELLE



La Présidente de séance
Stéphanie RIOCREUX

